

DEPARTEMENT DU NORD

ARRONDISSEMENT DE DOUAI

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL DE LA VILLE DE
GUESNAIN
Séance du 29 avril 2026**

L'an deux mille vingt-six, le 29 avril, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Ville de GUESNAIN s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Madame Maryline LUCAS, à la suite d'une convocation régulière qui lui a été faite le 16 avril 2026 laquelle convocation a été affichée à l'entrée de la MAIRIE conformément à la loi.

Nombre de membres

- en exercice : 27
- Présents : 25 et 2 procurations
- Votants : 27

Présents :

Madame LUCAS Maryline – Maire

Messieurs et Mesdames AMADEI Corinne – PILNIAK Alain - LAHSEN BEN BRAHIM Mohamed - FERMEN Claudine - POLOWCZYK Bernard - DELCAMBRE Chantal - CANIVET Bertrand – **Adjoins** ; Messieurs et Mesdames CASPERS Mauricette - SENEZ Jean-Pierre - PLANCKE Dorothee - LAMBERT Gaston - KHELIFA Armelle - ANSART Dominique - WILLERVAL Aurore - FIEVEZ Geoffrey - EZAHOUID Mohamed – COPIN Michaël – DUEZ Ivoa – MORAWIEC Laurent - DEVRED Sylvain - KOWALCZYK Laura - DOISY Bernard - SAENEN Romuald – BLANCHARD Perrine ;
Conseillers

Absents ayant donné procuration

Madame Marylène TAIRA à Monsieur Bertrand CANIVET
Madame Béatrice DUCATILLION à Monsieur Sylvain DEVRED

Absents : /

Secrétaire de séance : Madame Corinne AMADEI

BUDGET PRIMITIF 2026

Madame le Maire présente à l'assemblée le budget primitif de l'année 2026 dont les dépenses et les recettes en section de fonctionnement et en section d'investissement s'équilibrent de la façon suivante :

- Fonctionnement :	Dépenses : 5 064 307.79 €	Recettes : 5 064 307.79 €
- Investissement :	Dépenses : 1 675 792.22 €	Recettes : 1 675 792.22 €

Le Conseil Municipal,

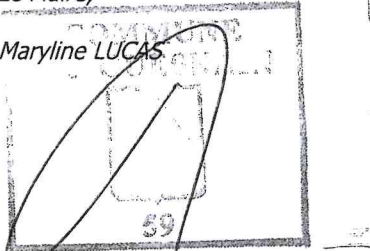
Vu l'exposé de Madame le Maire,
Après en avoir délibéré
Par 24 voix pour et 3 abstentions,

Approuve le budget primitif pour l'année 2026.

*Certifié conforme,
Fait et délibéré en séance du 29 avril 2026.*

Le Maire,

Maryline LUCAS



Le Secrétaire de séance,

Corinne AMADEI.

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Corinne AMADEI'.

*Le Maire de la Commune de GUESNAIN certifie sous sa responsabilité le caractère
exécutoire du présent acte après télétransmission en Sous -Préfecture de DOUAI le
et publication le*

Le Maire,

Maryline LUCAS,